



Madame Bérangère ABBA
Secrétaire d'État auprès de la ministre de la
Transition écologique chargée de la
biodiversité
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Paris, le 7 février 2022

Lettre recommandée A.R.
Objet : régulation du cormoran

Je me permets de vous alerter sur un dossier qui préoccupe largement nos structures et suscite une insatisfaction de plus en plus marquée de nos adhérents.

Depuis plusieurs années, la gestion des cormorans se fait au mépris de la biodiversité aquatique qu'elle soit ordinaire ou exceptionnelle. Cette gestion est aussi purement et simplement illisible dès lors qu'elle ne fait plus l'objet d'un suivi national par les parties prenantes.

Pourtant, il nous remonte de nos fédérations départementales,

- d'une part, que cette population continue de prospérer au mépris de la biodiversité aquatique,
- d'autre part, que les quotas de prélèvements fixés par des arrêtés locaux sont déferés et très souvent annulés par la justice. Une dizaine de département a vu son arrêté annulé pour insuffisance de motivation.

Cette situation n'est plus tenable notamment pour le peuplement piscicole déjà largement affecté par d'autres pressions de toute nature.

Considérant ces éléments, il nous semble que la protection dont le cormoran a bénéficié ces dernières années a été tellement efficace que sa prolifération est devenue problématique.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à :

- Mettre en place un groupe de travail national pour suivre la gestion consolidée de cette espèce et le cas échéant, réfléchir aux possibles évolutions de son statut,
- Réfléchir aux modalités de sécurisation juridique des arrêtés départementaux de régulation de cette espèce, trop largement et régulièrement annulés,
- Demander à l'OFB d'en étudier l'impact et son suivi sur le peuplement piscicole notamment.

Je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de ma considération.

Le Président

Claude ROUSTAN